



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/908
S/1998/406
19 mai 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Points 38, 81, 97, 98 et 152 de
l'ordre du jour
APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
AUX EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES
GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR
ET CONSOLIDER LES DÉMOCRATIES
NOUVELLES OU RÉTABLIES
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME
INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 14 mai 1998, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de l'Azerbaïdjan, de la
Géorgie et de la Turquie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration commune des Présidents de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Turquie sur le développement de relations d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre les trois pays, publiée à l'occasion de la cérémonie de mise en chantier du barrage de Deriner le 26 avril 1998 à Trabzon (Turquie) (voir l'annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale,

au titre des points 38, 81, 97, 98 et 152 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent de la
République d'Azerbaïdjan

(Signé) Eldar G. KOULIEV

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent
de la Géorgie

(Signé) Peter P. CHKHEIDZE

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent
de la Turquie

(Signé) Volkan VURAL

ANNEXE

Déclaration commune des Présidents de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie
et de la Turquie publiée à Trabzon (Turquie) le 26 avril 1998

1. Le Président de la République d'Azerbaïdjan, M. Heydar Aliyev, le Président de la Géorgie, M. Edouard Chevardnadze, et le Président de la République turque, M. Süleyman Demirel, ont eu des entretiens dans la ville de Trabzon, en Turquie, le 26 avril 1998 à l'occasion de la cérémonie de mise en chantier du barrage de Deriner et ont évoqué la question du renforcement des liens d'amitié, de coopération et de bon voisinage existant entre leurs trois pays.
2. Les Présidents se sont déclarés désireux de développer et d'approfondir les relations d'excellente amitié, de bon voisinage et de coopération qui existent entre la République d'Azerbaïdjan, la Géorgie et la République turque. Ils ont déclaré que pour les peuples de la région, ces relations constituaient un élément de paix et de stabilité, de développement économique et de rapprochement, fondé sur leurs intérêts mutuels, élément dont l'importance ne cessait de croître.
3. Les Présidents ont estimé qu'il importait d'intensifier les efforts déployés de concert aux niveaux tant régional qu'international pour assurer la sécurité et la stabilité dans la région, et d'en accroître l'efficacité. Ils ont insisté sur la nécessité pressante d'un règlement pacifique des conflits dans la région, sur la base des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières. Ils ont souligné la nécessité d'accroître l'efficacité des efforts communs déployés pour lutter contre le séparatisme assorti de violence et toutes les formes de terrorisme.
4. Le Président de la République turque a exprimé son soutien à la réalisation des principes de la Déclaration sur la paix, la sécurité et la coopération dans la région du Caucase (A/51/89, annexe), signée à Tbilisi par le Président de la République d'Azerbaïdjan et le Président de la Géorgie.
5. Les Présidents ont souligné l'importance d'une coopération économique accrue, ainsi que d'efforts concertés pour l'élaboration et la réalisation de projets régionaux à grande échelle. Soulignant l'importance que revêt la mise en place du couloir est-ouest à travers la mer Caspienne et le Caucase qui, estiment-ils, constitue l'une des principales voies d'acheminement des ressources énergétiques de la région de la mer Caspienne, les Présidents se sont déclarés prêts à prendre des mesures concrètes en vue de l'exécution de projets concernant le transport de pétrole d'Azerbaïdjan par Baku, Tbilisi et le Ceyhan, ainsi que de gaz naturel de la région de la mer Caspienne à destination de la Turquie, par l'Azerbaïdjan et la Géorgie.
6. Les Présidents ont souligné qu'il importait d'aménager la route historique de la soie et le couloir eurasien TRACECA, ainsi que d'accélérer les travaux de construction du chemin de fer Kars-Tbilisi, élément hautement prioritaire de ce couloir.

7. Les Présidents ont insisté sur l'importance des efforts communs visant à protéger l'environnement, y compris la mer Noire, les détroits de Turquie et les écosystèmes transfrontières.

8. Les Présidents ont noté avec satisfaction que la région de coopération économique de la mer Noire avait franchi une nouvelle étape et que sa transformation en une organisation internationale régionale contribuerait certainement pour beaucoup au renforcement de la coopération économique entre les pays riverains de la mer Noire.

9. Les Présidents ont décidé de prendre des dispositions qui, dans l'avenir, rapprocheraient les pays de la Région de coopération économique de la mer Noire et les pays riverains de la mer Caspienne et qui permettraient de renforcer leur compréhension mutuelle et, partant, la confiance et le respect mutuel entre les peuples de la région.
